

# LES HESITATIONS<sup>1</sup>

## Extraits du règlement du Bridge :

***Un joueur de flanc ou le déclarant a toujours le droit de « bloquer » le jeu de la carte, en refusant de retourner sa carte.***

Les autres joueurs devront alors attendre son bon vouloir pour passer à la levée suivante, en laissant eux aussi leur propre carte face visible. Un joueur peut ainsi réfléchir à la suite du coup et anticiper ses problèmes, ce qui peut lui éviter ultérieurement des hésitations révélatrices ou qui pourraient transmettre un renseignement de façon illicite.

***Mis à part le cas où un joueur hésiterait volontairement, sans aucune raison, et dans l'unique but d'induire l'adversaire en erreur, il n'est jamais illicite de réfléchir, que ce soit à l'enchère ou à la carte. Ce qui est interdit, c'est que le partenaire utilise l'information ainsi obtenue...***

... ce qui change tout ! Le bridge est un jeu de réflexion. A la table, il y a souvent des problèmes difficiles (et donc longs) à résoudre. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est produire une enchère (ou une carte) que l'on n'aurait certainement pas faite (ou jouée) si le partenaire n'avait pas hésité.

---

<sup>1</sup> Extrait du SEF 2006 : pages 100 et 101